

Rapport d'activité

de la FIACAT

2025



Sommaire

Représenter les ACAT devant les instances internationales et régionales

Union européenne.....	2
Union africaine	2
Nations unies	3

Soutenir les ACAT dans des programmes conjoints

Lutter contre la détention préventive abusive (DPA).....	4
Contribuer à l'abolition de la peine de mort en Afrique.....	5
Un front uni contre la torture - UATC.....	6
L'initiative pour les défenseur·es des droits humains dans le monde	7

Animer le réseau des ACAT

Le Cycle Norbert Kenne : un modèle de renforcement des capacités au service de l'interdit de la torture.....	8
Renforcer les capacités des membres du réseau.....	9
Vers une nouvelle dynamique des ACAT d'Europe	9
La FIACAT se dote d'un nouveau plan stratégique 2025-2028	9
Engager les acteurs religieux en faveur de la justice	9

Finances

10

L'équipe.....

11

Notre réseau : à la rencontre des ACAT

12

La FIACAT privilégie les expressions inclusives sur le plan des genres. Lorsque cela s'avère malaisé ou qu'il faut favoriser la lisibilité du texte, il se peut que certains titres soient employés uniquement au masculin ou au féminin, mais dans un sens épicène.

Graphisme et maquette : Meltii studio



Le mot du Président

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte international particulièrement hostile à la défense des droits humains, un contexte marqué par la réduction de l'espace civique, par la montée de politiques de plus en plus rigides et sécuritaires, et par une baisse des financements dédiés à la solidarité internationale. Ces évolutions ont un impact direct sur les organisations de la société civile et sur les défenseurs des droits humains, dont les conditions d'action se dégradent de manière généralisée.

Face à ces défis, la FIACAT a renforcé son approche fondée sur le travail en réseau et les consortiums, devenus indispensables pour maintenir ses actions. Nous avons ainsi poursuivi notre engagement au sein du consortium United Against Torture, du projet Défenseur-es, ainsi que notre coopération avec la Plateforme des droits humains. Cette dynamique collective d'ONG et d'acteurs s'est également concrétisée par l'organisation, en mai 2025 à Dakar, d'un séminaire de capitalisation sur la sensibilisation des leaders coutumiers et religieux à l'abolition de la peine de mort, mené conjointement avec l'ACAT Sénégal.

Dans un contexte de dégradation préoccupante de la situation des droits humains, la FIACAT a poursuivi ses efforts pour anticiper et répondre aux crises, et s'est particulièrement mobilisée sur la situation au Burundi ainsi que sur la crise à l'est de la République démocratique du Congo, en lien étroit avec ses membres et partenaires.

L'année 2025 a également été marquée par un engagement renforcé en faveur de la capacité d'action des ACAT et de l'amélioration de leurs conditions de travail et de sécurité. Le neuvième cycle de formation « Norbert Kenne » a constitué à cet égard un temps fort, permettant à la génération émergente de défenseurs de consolider leurs compétences et de renforcer leurs capacités d'action contre la torture et les mauvais traitements.

Dans un environnement mondial de plus en plus contraint, la FIACAT demeure pleinement engagée au service de son réseau, engagée pour la protection des défenseurs des droits humains, engagée pour l'interdiction absolue de la torture et engagée pour l'abolition de la peine de mort.

Christophe D'Aloisio
Président de la FIACAT

Représenter les ACAT devant les instances internationales et régionales



La FIACAT porte la voix des ACAT devant les instances de promotion et de protection des droits humains et auprès des décideurs politiques. Elle a été présente cette année auprès de l'Union européenne, de l'Union africaine et des Nations unies mais également auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et du Conseil de l'Europe qui seront traités dans d'autres chapitres de ce rapport d'activité. Cette représentation s'inscrit dans une démarche de dialogue avec les autorités nationales pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs engagements internationaux ou régionaux.

Union européenne

→ Séminaire annuel des points focaux des délégations de l'Union européenne à travers le monde pour les droits humains, la démocratie, la société civile et l'égalité des sexes

La FIACAT était présente à Bruxelles, du 17 au 21 février 2025, au séminaire des points focaux droits humains des délégations de l'Union européenne à travers le monde qui assure la diplomatie de l'UE auprès des États tiers. Une opportunité de renforcer les liens avec les représentants de l'UE qui accompagnent les projets localement aux côtés des ACAT et de réfléchir aux stratégies locales notamment pour le Burundi, Madagascar, le Bénin, le Togo, la République Centrafricaine, la République de Côte d'Ivoire, le Tchad, le Mali, la République Démocratique du Congo, la République du Congo.

Aux côtés du Consortium United Against Torture (UATC) la FIACAT a pu également partager avec les plus de 120 représentants des délégations les accomplissements du consortium en 2024.

→ Forum des ONG sur les droits humains : Partenariat pour l'égalité et la non-discrimination

Présente à Bruxelles, au nom de l'UATC, la FIACAT a coanimé deux ateliers :

- **Un laboratoire stratégique** « Mettre fin à la torture et à la discrimination dans le maintien de l'ordre lors de manifestations » dans lequel les participants et partenaires du consortium ont conçu des priorités stratégiques et des recommandations politiques afin d'éclairer la programmation et le plaidoyer de l'UE.
- **Un atelier** sur les moyens de favoriser le dialogue entre les institutions européennes et les acteurs locaux en Afrique subsaharienne afin de discuter de l'engagement de l'UE en matière d'égalité et de non-discrimination.

Union africaine

→ L'évolution du paysage mondial des droits humains : un défi pour le partenariat entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE)

Après des consultations avec des représentants des sociétés civiles locales africaines et européennes, la FIACAT, membre du Comité de pilotage de la société civile de l'UE, a participé au dialogue formel entre les deux institutions, le 7 octobre 2025, co-présidé par la représentante spéciale de l'UE (EUSR) pour les droits de l'Homme, Kajsia Ollongren, et l'Ambassadeur et Commissaire de la Commission affaires politiques paix et sécurité de l'UA, Bankole Adeoye.

Face aux défis mondiaux auxquels les deux continents sont confrontés : crise financière, désinformation et mésinformation sur la société civile et son travail, remise en cause active des normes et des institutions, levée des moratoires sur la peine de mort et reprises des exécutions, multiplications des pratiques autoritaires et des crises, notamment en RDC, dans le Sahel et au Burundi, la société civile a rappelé aux deux institutions, à leurs États membres, les mesures politiques et opérationnelles prioritaires à adopter pour y répondre.



Nations unies

En 2025, la FIACAT a poursuivi et renforcé sa mobilisation dans la région des Grands Lacs, en particulier au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC).

→ Burundi : Documenter les violations et plaider pour la protection des droits humains en période électorale



Dans un contexte marqué par une recrudescence des violations des droits humains durant la période électorale,

l'ACAT Burundi et la FIACAT ont collaboré étroitement avec les procédures spéciales des Nations Unies afin de documenter ces violations. Un rapport de monitoring couvrant la période de mai à juillet 2025 a permis d'identifier

les principales tendances de ces violations ainsi que les modes opératoires des auteurs présumés.

La FIACAT a également participé à un événement organisé à Bruxelles par le FOCODE sur le phénomène des disparitions forcées au Burundi, symboles de la répression exercée contre l'opposition, les voix dissidentes et les défenseurs des droits humains. Elle a mené un plaidoyer actif en faveur du renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi et de l'instauration d'un environnement politique apaisé et pluraliste à l'approche de l'élection présidentielle de 2027, à travers l'organisation et la participation à des événements parallèles ainsi que la rédaction de déclarations orales lors des 59^e et 60^e sessions du Conseil des droits de l'Homme et lors de la 85^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP).



→ RDC : Plaider contre l'impunité pour les violations commises dans l'Est de la RDC

À la suite de l'offensive menée par le M23 à l'Est de la RDC en janvier 2025 et face aux violations massives des droits humains qui en ont résulté, la FIACAT s'est fortement mobilisée, en collaboration avec le Consortium United Against Torture, pour soutenir la mise en place de mécanismes internationaux de lutte contre l'impunité au sein des Nations Unies et des instances africaines. Dans ce cadre, un plaidoyer a notamment été conduit lors de la 37^e session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme en faveur de l'établissement d'une mission internationale d'établissement des faits sur les violations commises dans les provinces de l'Est depuis janvier 2025. Le rapport final de cette mission a été présenté en septembre 2025.

Par le biais de communications, déclarations orales et événements parallèles, la FIACAT a poursuivi ses actions de dénonciation des violations massives des droits humains liées au conflit dans l'Est de la RDC et de sensibilisation des instances régionales et internationales compétentes. ■

Soutenir les ACAT dans des programmes conjoints

Lutter contre la détention préventive abusive (DPA)



En 2025, le programme de lutte contre la détention préventive abusive de la FIACAT a enregistré des résultats significatifs en République du Congo, à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, tant sur le plan de la régularisation judiciaire que de l'amélioration des conditions de détention. Le programme a également été lancé au Bénin en 2025, où les résultats ne sont pas encore mesurables à ce stade.

Les actions des bénévoles et avocats ont permis l'identification de nombreux cas de détention abusive et l'obtention de décisions de justice dans l'ensemble des pays d'intervention : **352 décisions au Congo** (dont 249 remises en liberté), **178 décisions en Côte d'Ivoire**, **50 à Madagascar** et **20 au Cameroun**.

En Côte d'Ivoire, le renforcement du dispositif médical a permis une **baisse de 63,28 % du taux de morbidité** et de **99,78 % du taux de mortalité** dans les établissements ciblés, par rapport à la valeur initiale de 2023.

Par ailleurs, des avancées institutionnelles majeures ont été enregistrées avec la création de l'Observatoire congolais des lieux privatifs de liberté et de la torture (OCLPLT) et l'adoption du projet de loi portant création de l'Observatoire national de la détention (OND) en Côte d'Ivoire.

306 membres des administrations judiciaires et pénitentiaires ainsi que de la société civile ont été formés aux droits des personnes privées de liberté.

Enfin, des actions de réinsertion et de resocialisation ont été mises en œuvre à travers des formations professionnelles, un accompagnement à l'insertion et des activités sportives, au bénéfice de **217 mineurs en Côte d'Ivoire** et de **32 ex-détenus mineurs au Congo**, afin de favoriser leur autonomie et de prévenir la récidive.





Une mission de suivi de la FIACAT s'est par ailleurs tenue à Brazzaville afin d'accompagner la mise en œuvre du projet pour assister au deuxième atelier de formation des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile sur les droits et garanties judiciaires des personnes gardées à vue organisé par l'ACAT Congo, de renforcer les capacités des acteurs locaux et d'échanger avec les partenaires institutionnels et techniques.

Contribuer à l'abolition de la peine de mort en Afrique

En 2025, le contexte régional de la lutte pour l'abolition de la peine de mort en Afrique reste marqué par une ambivalence entre progrès et retours en arrière. Dans ce cadre, le réseau ACAT a continué de se mobiliser pleinement à différentes échelles, et notamment sur la question de l'implication des acteurs clés que sont les leaders d'opinion.

→ Vers une meilleure mobilisation des leaders religieux et coutumiers dans le combat pour l'abolition de la peine de mort

En mai 2025, un séminaire de capitalisation sur la sensibilisation des leaders coutumiers et religieux à l'abolition de la peine de mort, organisé conjointement avec l'ACAT Sénégal à Dakar, a rassemblé une quarantaine de chefs religieux et coutumiers et de



membres de la société civile de neuf pays d'Afrique, dans lesquels des ateliers avaient été organisés à l'échelle nationale les années précédentes.

Ces acteurs ont échangé, pendant deux jours, sur les bonnes pratiques en matière de sensibilisation des leaders religieux et coutumiers à l'abolition de la peine de mort – tant sur leur rôle dans le mouvement abolitionniste que sur l'argumentaire et les techniques de mobilisation.

Ce séminaire a permis de consolider l'action abolitionniste du réseau de la FIACAT à travers le dialogue interreligieux, tout en replaçant les expériences des partenaires au cœur de la démarche.



À la suite du séminaire et sur la base des discussions qui y ont eu lieu, la FIACAT a développé un outil sur la collaboration avec les leaders religieux et coutumiers dans le contexte du combat pour l'abolition. Il propose notamment des pistes d'action, de réflexion et d'arguments, pour pouvoir servir de base à la mise en œuvre

d'activités par et avec ces acteurs centraux.

→ Soutenir des projets au Cameroun et en République démocratique du Congo

L'ACAT Cameroun et l'ACAT RDC ont, pendant toute l'année 2025, et avec le soutien financier de l'Union européenne, porté deux projets de lutte pour l'abolition de la peine de mort dans leurs pays respectifs. Ils ont notamment organisé des activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des leaders d'opinion (journalistes, magistrats, leaders coutumiers et religieux) et décideurs politiques, de renforcement de capacités et de visites auprès des condamnés à mort.

Un front uni contre la torture - UATC

→ Documenter, plaider et réguler les équipements de maintien de l'ordre

En tant que membre du Consortium United Against Torture, la FIACAT a contribué à la documentation et à l'alerte sur l'usage excessif de la force dans la répression de manifestations pacifiques. Cette action s'est traduite par des mobilisations ciblées dans plusieurs pays, notamment à Madagascar dans le contexte de la répression des manifestations liées à l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que par un engagement renforcé en faveur d'une meilleure régulation du commerce des équipements susceptibles d'être utilisés pour la torture et les mauvais traitements.

Cette mobilisation, conduite sous le leadership de l'organisation Omega Research Foundation, a abouti à un renforcement significatif du cadre réglementaire de l'Union européenne visant à prévenir le transfert de matériels de maintien de l'ordre vers des acteurs susceptibles de les utiliser à des fins de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. La révision majeure du Règlement européen «anti-torture» a permis d'élargir considérablement la liste des biens interdits, incluant notamment les cagoules et bandeaux, les entraves aux jambes, les chaînes collectives, les matraques lourdes, les gants et bâtons lestés, ainsi que certains dispositifs de dispersion d'agents chimiques, y compris ceux montés sur drones ou destinés à des espaces clos.



Dans ce prolongement, l'UATC a élaboré une note de position stratégique analysant les normes internationales relatives

à l'usage de la force dans le contexte des manifestations. Le document démontre que l'utilisation intentionnelle de certaines armes dites « à létalité réduite » à des fins

d'intimidation, de punition ou de discrimination peut constituer une violation de l'interdiction absolue de la torture, telle que consacrée par la Convention des Nations unies contre la torture. Il souligne également la nécessité de lutter contre les pratiques discriminatoires à l'origine de nombreuses violences policières, et de renforcer la protection des personnes particulièrement exposées, notamment les femmes, les personnes LGBTQIA+ et les groupes racialisés ou marginalisés.

→ Réponse de Crise : République démocratique du Congo

Face à l'intensification du conflit à l'Est de la RDC et aux violations massives des droits humains commises dans ce contexte, l'UATC a déployé une réponse coordonnée visant à soutenir les survivants de torture, à protéger les défenseurs des droits humains et à renforcer la lutte contre l'impunité grâce à un travail de documentation et de promotion des mécanismes d'enquête et de responsabilisation des auteurs de violations aux niveaux régionaux et internationaux.



→ Une rencontre régionale des partenaires africains

Dans le cadre des activités de coordination du consortium, du 15 au 16 octobre 2025, l'UATC a organisé à Banjul, en Gambie, une réunion régionale de ses partenaires africains réunissant 45 participants issus de 16 pays. Cette rencontre a permis d'évaluer les progrès réalisés, d'échanger les bonnes pratiques et de renforcer la coordination des actions en matière de prévention de la torture, de documentation des violations et de soutien aux survivants de la torture. Les discussions ont également porté sur l'engagement des survivants et les stratégies d'intervention dans des contextes à haut risque.



L'initiative pour les défenseur-es des droits humains dans le monde

→ Renforcer durablement la protection des défenseurs : bilan et perspectives du projet Défenseur-es

En tant qu'opérateur du projet Initiative pour les défenseur-es des droits humains dans le monde appelé projet Défenseur-es, la FIACAT dresse un bilan très positif de la Phase 1 du projet (2021-2025), portée par Agir ensemble pour les droits humains (AEDH) en consortium avec l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), la Plateforme des Droits Humains (PDH) et Tournons La Page (TLP). Cette première phase a permis de renforcer durablement l'environnement de protection des défenseurs des droits humains dans dix pays, à travers des actions combinées de formation, de plaidoyer et de structuration de réseaux.

Dans le cadre du projet, la FIACAT a mené un plaidoyer international auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations unies, en lien avec les pays cibles du projet où des ACAT sont présentes, notamment en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Togo, au Burundi et en République du Congo. Par ailleurs, des projets ont été directement mis en œuvre en Côte d'Ivoire, à Madagascar et au Togo, combinant des formations de renforcement de capacités, des actions de plaidoyer national en faveur de l'adoption de cadres juridiques plus protecteurs, le

renforcement de réseaux de défenseurs des droits humains ainsi que la production d'une étude dédiée à la protection collective. La FIACAT réaffirme par ailleurs son plein engagement au sein du consortium pour la Phase 2 du projet Défenseur-es, dont la mise en œuvre débutera en 2026, afin de poursuivre et d'amplifier les actions en faveur de la protection des défenseurs des droits humains.

En 2025, des missions de la FIACAT à Madagascar (mars) et en Côte d'Ivoire (juin) ont permis des sessions de renforcement de capacités des membres du réseau, de capitaliser sur le projet avec les défenseurs, et de rencontrer partenaires, autorités et missions diplomatiques pour appuyer le projet Défenseur-es.

→ Renforcer la protection des défenseurs : participation au NGO Forum et à la 83^e session de la CADHP



En mai 2025, la FIACAT a participé pour la première fois depuis plusieurs années au Forum des ONG en marge de la 83^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Banjul, Gambie). La délégation, composée de 12 membres du secrétariat international et des ACAT partenaires, a animé un événement parallèle sur la protection collective des défenseurs des droits humains, rassemblant plus de 70 participants, ainsi qu'un panel sur l'espace civique menacé pour les activistes en Afrique. Ces interventions ont permis de partager l'expérience du réseau FIACAT, de présenter l'étude sur la protection collective et de formuler des recommandations qui ont été introduites dans le discours du Forum des ONG à l'ouverture de la 83^e session, renforçant ainsi le plaidoyer pour un environnement plus protecteur des défenseurs. ■

Animer le réseau des ACAT

Le Cycle Norbert Kenne : un modèle de renforcement des capacités au service de l'interdit de la torture

Le cycle Norbert Kenne est l'une des activités phare de la FIACAT pour renforcer l'impact de la société civile francophone dans la lutte contre la torture. Ce programme biennal s'inscrit dans une double dynamique : le projet RISC (Renforcer l'Impact de la Société Civile francophone), visant une meilleure influence auprès des instances internationales et régionales, et du Consortium United Against Torture. Le cycle repose sur un format d'apprentissage en quatre phases : une pré-session en ligne (40 participants) introduisant les fondamentaux en



droit international des droits humains, une session initiale universitaire et professionnalisante de 12 jours qui vise à compléter les acquis théoriques par des enseignements pratiques (plaidoyer, contentieux, gestion de projet, sécurité...) (20 participants parmi les 40 de la pré-session en ligne), une phase de mise en œuvre de projets d'action locale dans le pays d'origine des participants, et enfin une session de suivi de 4 jours, un an après la formation initial, de restitution des projets locaux et de capitalisation.

En combinant l'expertise académique de l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (UCLy/IDHL) et de la Chaire UNESCO «Mémoire, Cultures et Interculturalité» (UCLy), avec l'expertise des membres de l'UATC, le cycle dote les défenseurs d'outils efficaces, tels que le nouveau module sur le contentieux stratégique.



Focus sur le 9^e Cycle Norbert Kenne (2025-2026) : du Bénin aux actions de terrain

Le 9^e cycle a marqué une étape importante en tenant sa session initiale, pour la première fois, à Grand-Popo au Bénin du 1^{er} au 12 septembre 2025, avec l'appui de l'ACAT-Bénin. À la suite de cette formation, un appel à projets restreint a été lancé pour transformer les acquis en impact : sur les multiples projets proposés par les participants, un certain nombre ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement technique renforcé, impliquant des organisations de la société civile africaines, notamment au Sahel, où l'espace civique se réduit de plus en plus.

- **Au Bénin (ACAT Bénin)** : « S'approprier le Mécanisme national de prévention de la torture au Bénin ».
- **Au Togo (CACIT)** : « Projet de renforcement de la protection des défenseurs, journalistes et activistes victimes d'abus de droit, de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants au Togo ».
- **En Côte d'Ivoire (ACAT Côte d'Ivoire / Planète Paix)** : « Réduire de la surpopulation carcérale en dépenalisant les délits mineurs en Côte d'Ivoire ».
- **Au Burkina Faso (GRASH / CIFDHA)** : « Promouvoir les standards internationaux, régionaux et nationaux de prévention et de lutte contre la torture et autres mauvais traitements ».

Au-delà des projets sélectionnés, la FIACAT continue d'accompagner l'ensemble des participants dans la recherche de financements complémentaires et la mise en œuvre de leurs projets d'action locale, garantissant ainsi un renforcement durable des organisations de la société civile en Afrique francophone.



Renforcer les capacités des membres du réseau



La FIACAT, en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'Artois a coanimé, en août 2025, l'Université d'été sur le « Contrôle des lieux de privation de liberté : aspects juridiques et enjeux pratiques ». Cette formation vise à :

- Apporter des connaissances théoriques sur le champ de l'incarcération ;
- Offrir aux visiteurs et contrôleurs des établissements pénitentiaires des outils pratiques et méthodologiques ;
- Informer sur les modalités de mobilisation du droit en vue de la défense des personnes détenues.

Elle a permis aux coordinateurs et coordinatrices des ACAT Côte d'Ivoire, Cameroun, Bénin, Madagascar et République du Congo, ainsi qu'à d'autres partenaires du programme DPA tels que les personnels de l'administration pénitentiaire de Côte d'Ivoire, de renforcer leurs connaissances et compétences en matière de monitoring des lieux de détention et d'accompagnement des prévenus.

Vers une nouvelle dynamique des ACAT d'Europe

À l'occasion du Jubilé des 40 ans de l'ACAT Luxembourg, les ACAT Luxembourg, Suisse, France, Allemagne, Belgique se sont retrouvées à Luxembourg les 5 et 6 décembre. La rencontre des ACAT a porté sur les inspirations chrétiennes de l'ACAT, des synergies d'action possibles et l'évaluation de l'impact des actions menées aux différentes dates-clés de l'année. Les réflexions seront poursuivies lors de rencontres des ACAT d'Europe en 2026.



La FIACAT se dote d'un nouveau plan stratégique 2025-2028

Les ACAT ont adopté, en juin 2025, le nouveau plan stratégique de la FIACAT pour la période 2025-2028 qui réaffirme sa vocation principale : être au service des ACAT afin de renforcer leur impact et de coordonner une action concertée pour l'éradication de la torture et l'abolition universelle de la peine de mort. Ce plan stratégique est le fruit d'un processus participatif associant l'ensemble du réseau ; il place au cœur de l'action de la fédération l'accompagnement et le renforcement de son réseau. La FIACAT entend ainsi déployer un appui structurant : formations continues, notamment à travers le cycle Norbert Kenne, soutien au suivi des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits humains, accompagnement des stratégies nationales de plaidoyer, mise à disposition de financements en cascade, appui à la recherche de financements, ainsi que le renforcement de la sécurité des membres menacés.

Engager les acteurs religieux en faveur de la justice

La FIACAT a pris part au Forum international des ONG d'inspiration catholique, organisé à Rome du 26 au 28 novembre 2025. En tant que membre actif de la Plateforme des OING auprès du Conseil de l'Europe, la FIACAT a eu l'occasion de participer aux différentes tables rondes organisées avec les Nonces et Observateurs permanents du Saint-Siège. Ces échanges ont permis de renforcer la coopération entre les missions du Saint-Siège auprès des instances internationales et régionales, les organisations internationales d'inspiration catholique, et les plateformes régionales engagées dans le plaidoyer international. ■

Finances



Le mot du trésorier

L'année 2025 se clôt, pour la troisième année consécutive, dans une situation financière favorable, avec un résultat comptable bénéficiaire (70 843 €) et des fonds propres solides (276 350 €). Cette performance résulte d'une gestion rigoureuse et des efforts du secrétariat international et du réseau des ACAT, marquant un redressement significatif par rapport à la situation critique de 2022.

Cette évolution s'explique par le nombre croissant de programmes menés par la FIACAT et ses partenaires, financés par des bailleurs publics et privés. Le volume d'activité a fortement progressé ces dernières années. Si le secrétariat s'est renforcé pour accompagner ce développement, les dépenses dans les pays bénéficiaires ont le plus augmenté : 483 975 € (35 % du budget) sont gérés directement par les ACAT en 2025. Cela témoigne d'un engagement concret et durable dans la lutte contre la torture et la peine de mort, ainsi que dans la protection des victimes et le soutien aux défenseurs.

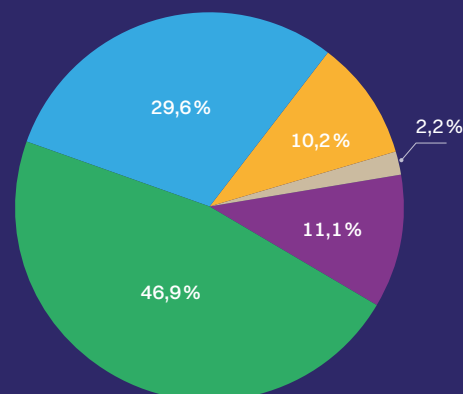
Cette capacité à gérer des programmes d'envergure et la solidité financière retrouvée renforcent la crédibilité de la FIACAT auprès de ses bailleurs. Toutefois, un ralentissement des résultats appelle à la vigilance dans un contexte moins favorable. Une part importante des programmes arrivera à échéance d'ici fin 2026, et leur renouvellement s'annonce incertain en raison du contexte géopolitique et des orientations financières des bailleurs. Une baisse des subventions publiques, principale ressource, est donc à anticiper, avec des impacts sur le secrétariat et les équipes locales.

La diminution des ressources issues des ACAT adhérentes et des donateurs constitue également un point d'attention. Néanmoins, la capacité à générer des excédents offre l'opportunité de renforcer des actions transversales : animation du réseau, visibilité et plaidoyer, en cohérence avec le plan stratégique 2025-2028.

Thomas Petitguyot, Trésorier de la FIACAT

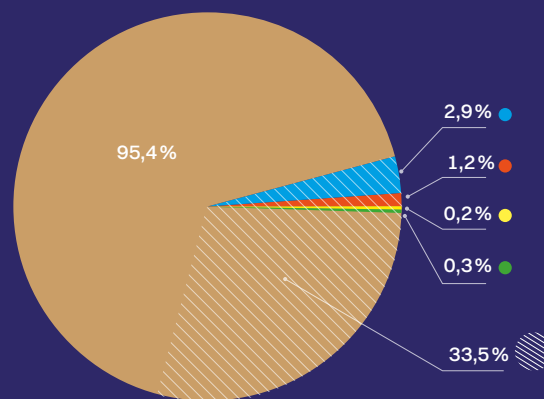
♥ La FIACAT remercie chaleureusement ses donatrices et donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2025. La FIACAT remercie vivement les partenaires qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'éradication de la torture :

- Agence française de développement
- Union européenne
- DFAE Suisse
- Missio
- CCFD Terre Solidaire
- Fondation ACAT
- Coordination SUD - FRIIO
- Fondation de France



DÉPENSES

Mobiliser la société civile contre la torture	644 453,00 €
Lutter contre la détention préventive abusive	406 322,00 €
Abolir la peine de mort en Afrique	139 410,00 €
Protéger les défenseurs des droits humains	30 133,00 €
Fonctionnement de la FIACAT	152 947,72 €
Total des charges	1 373 265,72 €



RESSOURCES

Subventions publiques et privées et reprises de fonds dédiés	1 377 662,96 €
Cotisations des ACAT	41 552,15 €
Participations	3034,30 €
Dons	4121,50 €
Autres ressources	17 737,92 €
Total des produits	1 444 108,83 €
Total des ressources gérées directement par les ACAT	483 974,58 €

L'équipe de la FIACAT

Bureau international



Wenceslas ASSOHOU WANGA
(Côte d'Ivoire)



Christophe D'ALOISIO
(Belgique) : Président



Laïla FAIVRE
(Canada)



Anitha GATERETSE
(Burundi)



Michel KALEMBA
(RDC)



Natacha KAZATCHKINE
(Belgique)



Thomas PETITGUYOT
(France) : Trésorier



Gabriela SIERCK
(Allemagne)

Stagiaires et bénévoles

La FIACAT remercie chaleureusement ses stagiaires **Julia DELALE** et **Emma WARLOP** et les bénévoles - particulièrement **Pierre LÉVÊQUE**, comptable de la FIACAT et **Rober ZUBER**, Représentant auprès des Nations unies à New York - qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.

Secrétariat



Camille AUBINAIS (Vincennes) :
Chargée de programme « Lutte contre la détention préventive abusive »



Guillaume COLIN (Vincennes) :
Directeur exécutif



Julia DELALE (Vincennes) :
Chargée de projets



Lionel GRASSY (Bruxelles) :
Directeur du plaidoyer



Jeanne HIRSCHBERGER (Vincennes) :
Chargée de projets



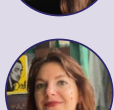
Francis KONÉ (Abidjan) :
Chargé de mission administrative et financière



Noumho MENDY (Vincennes) :
Coordinatrice administrative et logistique



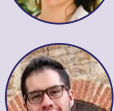
Xavière PRUGNARD (Vincennes) :
Représentante auprès de l'Union africaine (05/2018 - 09/2025)



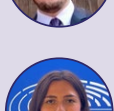
Emeline SWIDERSKI (Genève) :
Représentante auprès des Nations unies



Lauren THIEBAUT (Vincennes) :
Directrice administrative et financière

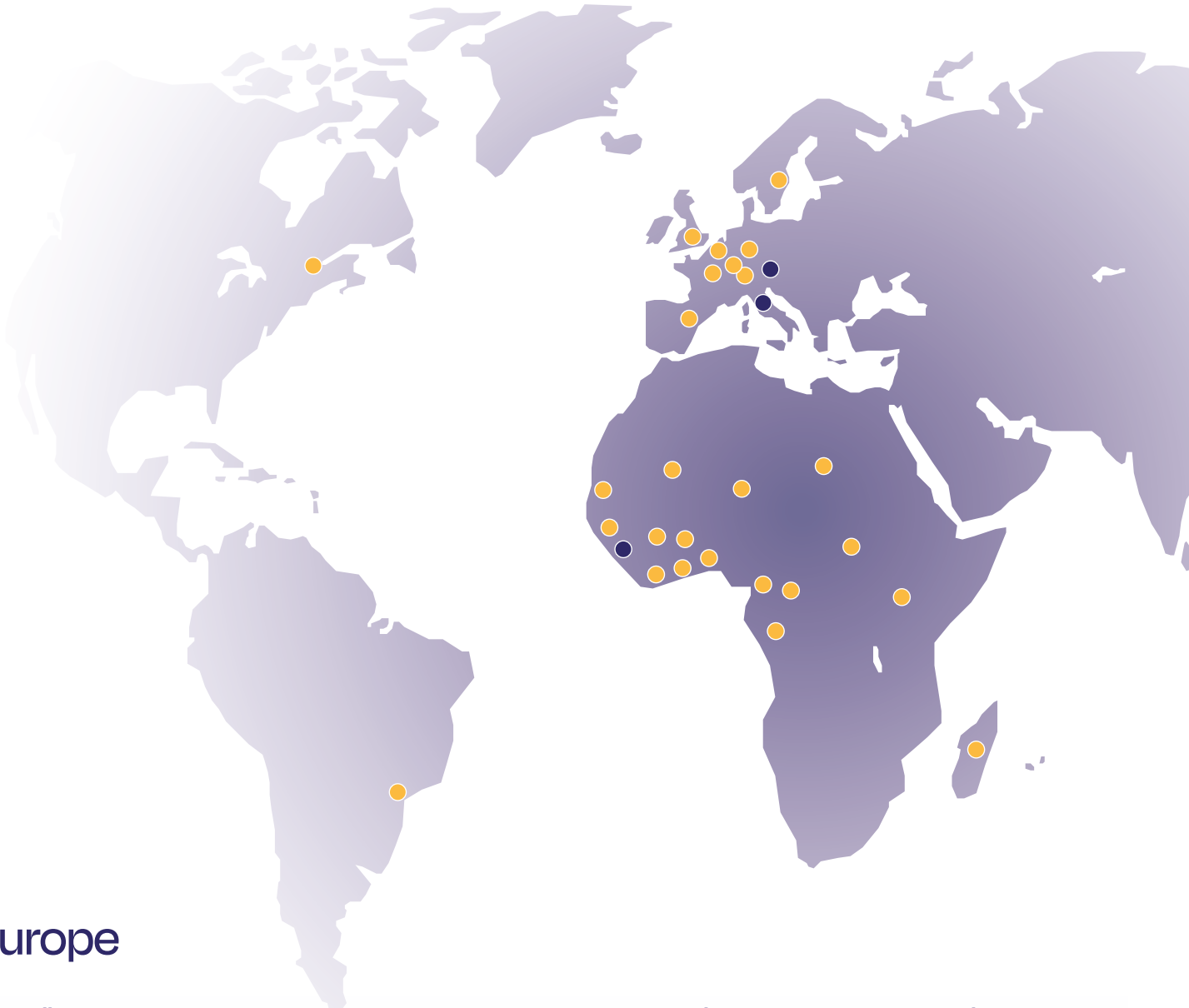


Esteban TRUJILLO (Vincennes) :
Chargé de mission administrative et financière



Marion VALERAY (Vincennes) :
Chargée de programme Défenseur · es, Animatrice Réseau

Notre réseau : à la rencontre des ACAT



Europe

ACAT Allemagne

Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT Belgique

Rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles – Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT Espagne

c/ Angli 55
08017 Barcelona – Espagne
acat.montserrat2@gmail.com

ACAT France

7 rue Georges Lardennois
75019 Paris – France
acat@acatfrance.fr

ACAT Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT Royaume-Uni

C/o 25 Higher Woolbrook Park,
Sidmouth,
Devon EX10 9ED
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse

Speichergasse 29
3011 Berne – Suisse
info@acat.ch

ACAT Suède

P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm – Suède
acatsweden@yahoo.fr

Afrique

ACAT Bénin

03 BP 0394
Cotonou-Jéricho - Bénin
acatbenin.ca@gmail.com

ACAT Burkina Faso

02 BP 5093
Ouagadougou - Burkina-Faso
acatburkinafaso@gmail.com

ACAT Burundi

Chez Me Jean-Claude
Ntiburumunsi
Rue des Charrons 4
1357 Héléline
Belgique
acatburundi@acatburundi.org

ACAT Cameroun

BP : 3026
Douala - Cameroun
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT République centrafricaine

BP 527
Bangui - République centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire

S/c Caritas Côte d'Ivoire
01 BP 2590 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT Ghana

PO Box: 532
Ho Volta Region - Ghana
acatghana1@gmail.com

ACAT Libéria

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County
P. O. Box 00231 - Liberia
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Madagascar

Logement 355, 1^{er} Etage
Cité AMPEFILOHA
Antananarivo 101 - Madagascar
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali

BP 165
Bamako - Mali
mali.acat96@gmail.com

ACAT Niger

s/c Alfari Balma
BP 10250 Niamey - Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo

c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa - République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT République du Congo

16, rue sainte Anne Mougali
BP 15 307
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Sénégal

Paroisse universitaire
Saint-Dominique
(Face Université Cheikh Anta DIOP - UCAD)
Km4, BP 5098 Dakar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT Tchad

BP 2231 N'Djamena - Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT Togo

BP 60 499 Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

Amériques

ACAT Brésil

Praça Clovis Bevilaqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP - Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT Canada

2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1B6 - Canada
+1 514 890 61 69
acat@acatcanada.org

ACAT en cours d'affiliation et Groupes accompagnés

- ACAT République Tchèque
- ACAT Guinée
- ACAT Italie

La Fédération internationale des ACAT (FIACAT) est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, d'inspiration chrétienne, créée en 1987. Elle œuvre pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort, et regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La force de la FIACAT repose sur son réseau qui relie les ACAT entre elles. Cet ancrage local constitue la base de sa légitimité et de la pertinence de ses actions.

Représentation internationale

La FIACAT représente ses membres auprès d'organismes internationaux et régionaux, bénéficiant :

- du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU)
- du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
- du Statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)
- de l'accréditation auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Elle transmet les préoccupations de terrain de ses membres aux instances régionales et internationales pour favoriser l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. Ses actions contribuent à l'application des conventions de défense des droits humains, à la prévention de la torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et l'impunité, ainsi qu'à l'abolition de la peine de mort, notamment par la sensibilisation des décideurs, leaders religieux et acteurs coutumiers.

Partenariats et coalitions

La FIACAT est membre-fondatrice ou membre active de plusieurs coalitions internationales, dont :

- la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP)
- le Consortium United Against Torture (UATC)
- la Plateforme droits humains (PDH)
- le Human Rights and Democracy Network (HRDN)

Elle participe également à l'Initiative pour la protection des défenseur·es des droits humains dans le monde.

Renforcement du réseau

La FIACAT soutient ses associations membres pour les aider à se structurer et à devenir des acteurs influents de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'agir sur les autorités de leurs pays. Elle favorise les échanges au sein du réseau, propose des formations régionales et internationales, et accompagne les actions des ACAT au niveau international.

Engager les acteurs religieux en faveur de la justice

La FIACAT sensibilise les Églises et les organisations chrétiennes à la lutte contre la torture et la peine de mort, en les mobilisant pour leur abolition et leur éradication à l'échelle mondiale.

Suivez l'actualité de la FIACAT :



FIACAT



FIACAT

www.fiacat.org

6

fiacat

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes - France
Tél. : +33 (0)1 58 64 10 47
+33 (0)6 95 19 66 74
Courriel : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Nations unies

c/o CCIG, 1 rue de Varembe
1202 Genève - Suisse
Tél. : +41 787 499 328
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Institutions européennes

Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32 470 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org